



SUPPORTER DE VOTRE

MOBILITÉ



- Une couverture complète contre les forces de la nature.
- Une prime de 5 euros/mois.
- Pas de franchise si réparation dans le réseau de réparateurs agréés* d'AG.
- Une couverture en Belgique et à l'étranger.
- Un véhicule de remplacement si réparation dans le réseau de réparateurs agréés d'AG.

OmniNature d'AG Insurance est une assurance omnium spécialement conçue pour couvrir les accidents causés par les forces de la nature. Souscrivez cette garantie en complément de la R.C. Auto d'AG, c'est l'assurance minimum que nous vous recommandons pour couvrir les dégâts matériels causés par les forces de la nature à votre véhicule lorsque une omnium complète ou partielle n'est plus justifiée.

Les atouts d'OmniNature

Une couverture complète contre les forces de la nature

L'assurance OmniNature couvre les dégâts causés à votre véhicule par les forces de la nature, comme, les inondations, la tempête, la grêle, la foudre, mais aussi les chutes de rochers, de pierres ou de blocs de glace, le glissement ou l'affaissement de terrain, la pression de la neige,...

Une prime de 5 euros/mois

Pour une prime très compétitive de 5 euros/mois, bénéficiez de tous les atouts de cette assurance.

Pas de franchise

Capot endommagé par de la grêle ? Pare-brise éclaté à cause d'un arbre tombé sur votre véhicule lors d'une tempête ? Vous bénéficiez d'office d'une indemnisation totale sans franchise, même en cas de petit sinistre si vous faites appel à l'un de nos réparateurs agréés pour faire réparer votre voiture. Le cas échéant, une franchise de 250 euros sera appliquée.

Une couverture en Belgique et à l'étranger

Vous partez en vacances à l'étranger ? Votre véhicule est également couvert ! L'assurance OmniNature est valable en Belgique et dans tous les pays indiqués sur le certificat d'assurance.

Un véhicule de remplacement

Vous bénéficiez d'un véhicule de remplacement si vous faites réparer votre véhicule chez un de nos réparateurs agréés.

Et bien sûr, votre principal atout, c'est le conseil de votre courtier. En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.

* Le réseau de réparateurs agréés d'AG peut être consulté sur www.aginsurance.be.

OmniNature ne couvre pas

- La perte de valeur du véhicule ;
- les frais liés à l'indisponibilité du véhicule ;
- en cas de sinistre lié aux dégâts des forces de la nature : les dommages causés par la projection de gravillons ou de morceaux de glace.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour connaître l'étendue exacte des garanties, voir les conditions générales sur www.ag.be. Vous pouvez aussi les obtenir gratuitement auprès de votre intermédiaire.

Votre intermédiaire



OmniNature est un produit d'AG. Il s'agit d'un contrat d'une durée d'un an, avec reconduction tacite pour la même période, sauf si une des parties s'y oppose au moins 3 mois avant la fin du contrat. Ce document publicitaire contient de l'information générale sur les produits d'assurance d'AG. Vous êtes invité à prendre connaissance du document d'information normalisé sur le produit d'assurance avant toute souscription. L'étendue exacte des garanties figure dans les conditions contractuelles. Les conditions générales sont à votre disposition sur www.aginsurance.be. Toutes ces informations (pre)contractuelles, un calcul de la prime et une offre de contrat sont gratuitement disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurance. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. En première instance, toute question ou problème peut être adressé à votre intermédiaire d'assurance.

En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG, [Boulevard E. Jacqmain, 1000 Bruxelles, tel. : 02 664 02 00, mail: customercomplaints@aginsurance.be]. Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à l'Ombudsman des Assurances [Square de Meeus 35, 1000 Bruxelles, tel. 02 547 58 71 – fax 02 547 59 75 – www.ombudsman.as].

